



Bulletin de préconisation n°2 du 10/03/22

Réalisé par le :  CENTRE TECHNIQUE de l'Olivier

EN PARTENARIAT avec : les Chambres d'Agriculture (06, 83, 11), GE Interfedé, Civam Oléicole 13, Civam bio 66, Civam 84, SIOVB, Ceta d'Aubagne, A. Siciliano

RETROUVEZ LE BULLETIN INFOLIVE :

Sur le site internet de France Olive : <http://franceolive.fr/oleiculteur/bulletins-infolive-2022>

POUR UN ABONNEMENT GRATUIT À INFOLIVE, rendez-vous à cette adresse : <http://franceolive.fr/lettres-dinformations>

RÉSUMÉ DE LA SITUATION



Conduite du verger

La majorité des départements se retrouve en situation de déficit hydrique. Les précipitations ont été faibles en termes de cumul et les températures sont au dessus des normales saisonnières. Dans cette situation les sols ont tendance à s'assécher rapidement en surface. Surveillez l'humectation de vos sols, et si aucune précipitation n'est prévue dans les prochains jours il sera sans doute nécessaire de déclencher vos irrigations. Dans les secteurs où des précipitations sont annoncées, c'est le moment idéal pour épandre vos engrais afin qu'ils bénéficient de ces pluies pour passer en solution dans le sol et être assimilables par les oliviers. Pensez à fractionner vos apports d'engrais notamment dans les zones fortement arrosées pour limiter le risque de lessivage.



Œil de paon et cercosporiose

D'après le BSV n°2 du 10 mars 2022 les symptômes de maladies fongiques sont hétérogènes suivant les départements et les parcelles. Les niveaux de risque d'œil de paon et de cercosporiose vont de **faible** à **alerte** en fonction des départements.

Si les conditions deviennent favorables aux contaminations (température, humidité, précipitations, présence de symptômes, variétés sensibles), il est préférable que vos vergers soient protégés pour limiter le développement des maladies du feuillage.



Cochenilles

Des cochenilles ont déjà pu être observées dans les vergers, le risque est variable. Restez vigilants. La première opération prophylactique est la taille.



Teigne

Des dégâts de teigne et des chenilles ont été observés dans certaines parcelles. À ce stade il n'y a pas de risque. Il faut être vigilant à l'approche de la floraison.

InfOlive est une feuille d'information et de préconisation établie par le Centre Technique de l'Olivier, établissement agréé par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro LR01203, pour le compte de France Olive (association française interprofessionnelle de l'olive). Le Centre Technique de l'Olivier dispose d'un contrat couvrant sa responsabilité civile professionnelle pour ses activités de conseil à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques. Ce document n'est pas contractuel et les informations données n'ont qu'une valeur indicative, les informations présentées sur l'étiquette des produits ont valeur de loi. ISSN : 2264 - 6701

Une partie des Travaux est financée par l'Union Européenne, l'Établissement National des Produits de l'Agriculture et de la Mer (FranceAgriMer) et France Olive (association française interprofessionnelle de l'olive), dans le cadre du Règlement délégué (UE) n°2017/1962 de la Commission du 9 Août 2017, modifiant le règlement délégué (UE) n°611/2014 et complétant le règlement (UE) n°1308/2013 du Parlement Européen et du Conseil en ce qui concerne les programmes de soutien au secteur de l'Huile d'Olive et des Olives de Table.





Conduite du verger

Contexte climatique

Ces derniers mois ont été marqués par de faibles précipitations, voire par l'absence de pluies et par des températures douces. La majorité des départements de la zone oléicole se retrouve donc en situation de déficit hydrique.

Le déficit de précipitations par rapport aux normales est de 20 à 45% en fonction des régions. Les sols sont relativement secs en surface pour cette période de l'année, en particulier ceux de la plaine languedocienne. Globalement, sur les régions PACA, Occitanie et l'Auvergne-Rhône-Alpes, les températures moyennes de février ont été supérieures de plus de 2°C aux normales saisonnières.

Des bilans climatiques mensuels régionaux sont disponibles sur le site de Météo France :

https://donneespubliques.meteofrance.fr/?fond=produit&id_produit=129&id_rubrique=29

Vous trouverez également des données agro-climatiques de la région PACA dont le bilan climatique du mois de février en Vaucluse sur le site du CIRAME : <http://www.agrometeo.fr/>

Prévisions météorologiques

Des précipitations sont prévues dans de nombreux départements des régions PACA, Occitanie et Auvergne-Rhône-Alpes dès le début du week-end. Pour certains secteurs les cumuls de pluies attendus sont importants. Pensez à consulter régulièrement les prévisions.

Apports d'engrais

Si des précipitations sont annoncées dans votre secteur, c'est le moment d'épandre vos engrais. L'eau va permettre le passage des engrais dans la solution du sol et favoriser leur assimilation par les oliviers.

Pour des informations supplémentaires sur la fertilisation, vous pouvez consulter l'InfOlive n° 1 du 23 février (<https://franceolive.fr/oleiculteur/bulletins-infolive-2022/>) et le cahier de l'oléiculteur (<https://franceolive.fr/wp-content/uploads/2021/11/2022-Cahier-de-l-oleiculteur-avec-certiphyto.pdf>).

Déclenchement des irrigations ?

Les oliviers ont déjà commencé leur développement végétatif et atteignent même sur certaines parcelles le stade BBCH 31 (les pousses du printemps atteignent 10% de leur taille). Un déficit hydrique à ce moment là risque d'impacter la qualité de la floraison et donc la production (Tableau 1 ci-dessous).

Période	Sensibilité du stade	Conséquences d'un déficit hydrique
Croissance printanière (dès février)	Sensible à très sensible	Mauvaise qualité de la floraison (diminution du nombre d'inflorescences, augmentation du nombre de fleurs imparfaites). Faible croissance des pousses.
Floraison – nouaison (mai - juin)	Très sensible	Mauvaise nouaison : réduction du taux de nouaison, de la croissance des fruits. Diminution de la croissance des pousses. Augmentation de l'alternance.

Tableau 1: Les stades sensibles de l'olivier au manque d'eau et ses conséquences.

Une vidéo sur les techniques d'irrigation est disponible sur la chaîne de France Olive :

<https://www.youtube.com/watch?v=wX39IzdB1Yw&t=65s>

Les observations sont réalisées dans le cadre du suivi biologique du territoire par les techniciens référents sur les départements oléicoles des régions Sud – Provence Alpes Côte d'Azur, Auvergne Rhône-Alpes et Occitanie. Ces observations sont transcrites dans le Bulletin de Santé du Végétal (BSV) ou capitalisées lors de rencontres téléphoniques avant la rédaction de chaque bulletin InfOlive.

Les produits phytopharmaceutiques sont employés conformément aux règles fixées par l'arrêté du 7 mai 2017 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits visés à l'article L. 253-1 du code rural et de la pêche maritime.

Ce document n'est pas contractuel et les informations données n'ont qu'une valeur indicative, les informations présentées sur l'étiquette des produits ont valeur de loi.

Pour décider du déclenchement de vos irrigations :

- contrôler l'humectation de vos sols (relever vos sondes tensiométriques/capacitives ou tout simplement réalisez quelques trous à la pioche à 30-40 cm de profondeur.
- Consultez les prévisions météorologiques.

Si aucune précipitation n'a lieu prochainement et que vos sols s'assèchent, il peut être nécessaire de déclencher prochainement vos irrigation. Dans la majorité des secteurs vous pouvez d'ores et déjà sortir d'hivernage vos installations et contrôler vos dispositifs d'irrigation.

Pour plus d'information sur l'irrigation, vous pouvez consulter le cahier de l'oléiculteur : <https://franceolive.fr/wp-content/uploads/2021/11/2022-Cahier-de-l-oleiculteur-avec-certiphyto.pdf>

Rappel : Une bonne connaissance de vos sols (texture du sol, profondeur, taux de matière organique, Réserve Utile...) est un élément important pour piloter vos irrigations.

En effet, tous les sols ne se comportent pas de la même manière face à l'eau. En fonction du type de sol, en particulier de sa texture (argiles, limons et sable), sa profondeur et sa teneur en matière organique, le sol va plus ou moins retenir l'eau apportée par les précipitations ou par l'irrigation. Plus le sol est profond, argileux et a une forte teneur en matière organique, plus il va retenir l'eau et donc ses pertes en eau seront faibles.

N'oubliez pas pour vous aider à faire votre diagnostic de sol, France Olive a engagé un partenariat avec le laboratoire **Celesta-lab et a négocié une remise commerciale. Pour en bénéficier et accéder au protocole de prélèvement et aux modalités d'envoi : <https://franceolive.fr/actualites/analyses-de-terre-remise-commerciale-et-partenariat-avec-le-laboratoire-celesta-lab/>**

Que faut-il faire sans irrigation ?

Si vous ne pouvez pas arroser vos arbres pensez à couper l'herbe, pour limiter la concurrence, et à travailler légèrement votre sol pour limiter les ruissellement de surface. L'eau des précipitations éventuelles sera plus facilement disponible pour les oliviers.

Bulletins olive PACA et Occitanie (alimentation hydrique des oliviers)

Comme en 2021, France Olive en collaboration avec la Société Canal de Provence (SCP) et BRL Exploitation publiera cette année encore des bulletins à intervalles réguliers pour vous aider au pilotage de votre irrigation et à la gestion agronomique. Ils seront disponibles sur le site internet.



Maladies du feuillage

👉 Climat

Globalement, ces derniers mois sont marqués par des précipitations anormalement faibles. Les températures du mois de février ont été au-dessus des normales de saison pour l'Occitanie, la région Provence-Alpes-Côte d'Azur et l'Auvergne Rhône-Alpes de plus de 2°C.

Malgré les faibles précipitations, les épisodes humides accompagnés de températures supérieures à 10°C créent des épisodes favorables au développement de la cercosporiose et de l'œil de paon.

D'après le modèle Œil de paon du Cirame, des épisodes contaminants ont eu lieu ces dernières semaines dans certaines zones des Bouches du Rhône, du Vaucluse, du Var, et des Alpes Maritimes.

Les observations sont réalisées dans le cadre du suivi biologique du territoire par les techniciens référents sur les départements oléicoles des régions Sud – Provence Alpes Côte d'Azur, Auvergne Rhône-Alpes et Occitanie. Ces observations sont transcrites dans le Bulletin de Santé du Végétal (BSV) ou capitalisées lors de rencontres téléphoniques avant la rédaction de chaque bulletin InfOlive.

Les produits phytopharmaceutiques sont employés conformément aux règles fixées par l'arrêté du 7 mai 2017 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits visés à l'article L. 253-1 du code rural et de la pêche maritime.

Ce document n'est pas contractuel et les informations données n'ont qu'une valeur indicative, les informations présentées sur l'étiquette des produits ont valeur de loi.

Concernant la cercosporiose, les symptômes visibles peuvent apparaître plusieurs mois après la contamination des feuilles, il est donc difficile de constater l'impact des événements climatiques récents sur le développement de la maladie.

Ce week-end, des épisodes humides et pluvieux sont prévus dans la majorité des départements de la zone oléicole. Si les températures dépassent 10°C, des épisodes contaminants peuvent avoir lieu.

Évaluation du risque

Voici les niveaux de risques de maladies du feuillage par département d'après le BSV oléicole n°2 du 10 mars 2022 :

Œil de paon

Département	Risque évalué
Vaucluse (84)	Faible à Fort
Drôme (26)	Faible à Modéré
Var (83)	Faible à Modéré
Alpes-Maritimes (06)	Modéré à Alerte
Pyrénées-Orientales (66)	Fort
Gard (30)	Faible à Modéré
Hérault (34)	Faible à Modéré
Bouches-du-Rhône (13)	Modéré

Cercosporiose

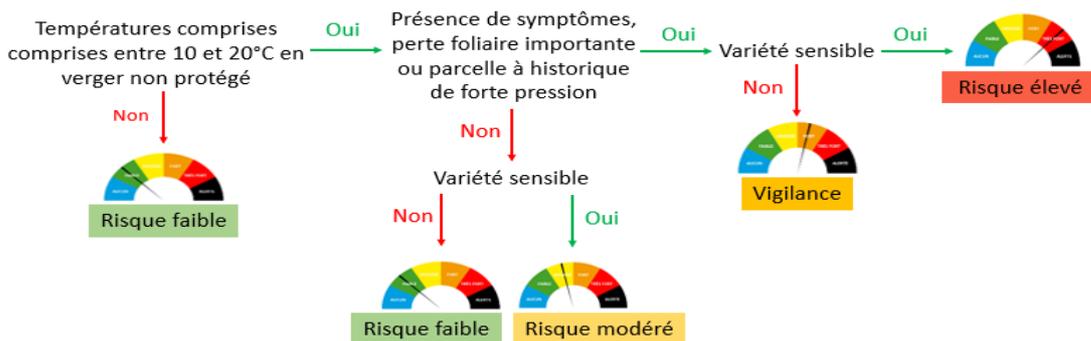
Département	Risque évalué
Vaucluse (84)	Faible
Drôme (26)	Faible à Modéré
Var (83)	Fort à Alerte
Alpes-Maritimes (06)	Alerte
Pyrénées-Orientales (66)	Fort
Gard (30)	Modéré à Fort
Hérault (34)	Modéré à Fort
Bouches-du-Rhône (13)	Fort

Pour vous aider dans l'évaluation du risque de développement des maladies vous pouvez utiliser le schéma proposé sur le BSV :

Les observations sont réalisées dans le cadre du suivi biologique du territoire par les techniciens référents sur les départements oléicoles des régions Sud – Provence Alpes Côte d'Azur, Auvergne Rhône-Alpes et Occitanie. Ces observations sont transcrites dans le Bulletin de Santé du Végétal (BSV) ou capitalisées lors de rencontres téléphoniques avant la rédaction de chaque bulletin InfOlive.

Les produits phytopharmaceutiques sont employés conformément aux règles fixées par l'arrêté du 7 mai 2017 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits visés à l'article L. 253-1 du code rural et de la pêche maritime.

Ce document n'est pas contractuel et les informations données n'ont qu'une valeur indicative, les informations présentées sur l'étiquette des produits ont valeur de loi.



👉 Préconisations

En fonction de votre estimation du risque, afin de prévenir de nouvelles contaminations, Il peut être nécessaire de protéger vos vergers contre le développement des maladies du feuillage.

Nous vous rappelons que les produits autorisés pour lutter contre les maladies du feuillage ont principalement une **action préventive**, c'est-à-dire qu'ils doivent être positionnés avant que les conditions soient favorables aux nouvelles contaminations. Attention, des pluies supérieures à 30 mm peuvent lessiver les traitements effectués et les rendre inefficaces.

Si vous devez traiter ou renouveler vos applications vous trouverez ci-dessous les substances actives autorisées sur cette période :

- Les traitements cupriques :

Préconisation d'utilisation des produits à base de cuivre			
Aucune précipitation n'est prévue dans les jours qui suivent l'application		Des précipitations sont prévues dans les jours qui suivent l'application	
Matières actives	Avantages et inconvénients	Matières actives	Avantages et inconvénients
Hydroxyde de cuivre Oxychlorure de cuivre	Effet choc Résistance limitée au lessivage	Sulfate de cuivre Oxyde cuivreux	Aucun effet choc Résistance importante au lessivage

Traitez à la dose minimum de 1 kg de cuivre métal par ha (le % de cuivre métal contenu dans les produits est précisé dans le cahier de l'oléiculteur). Pour optimiser l'efficacité de votre application et limiter le lessivage par les précipitations, n'hésitez pas à ajouter un adjuvant à votre bouillie fongicide (p.29 du cahier de l'oléiculteur).

- Les autres molécules :

Les molécules utilisables en Agriculture Biologique :

Matières actives	Informations, avantage et inconvénients
Polysulfure de calcium	Le Curatio est un produit de biocontrôle utilisable en AB. Il peut être appliqué en complément des applications de cuivre contre les maladies du feuillage. Dérogação d'utilisation sur Olivier*Trt Part.Aer *Maladie œil de paon et cercosporiose valable jusqu'au 19/05/2022 Positionnement BBCH 11 à 59 (ne pas traiter vers la fleur et T°C <28°C) Dose max : 24 l/ha – 3 appli max - intervalle min : 5 jours– DRE 48h Ne pas utiliser d'adjuvant, ne pas mélanger avec d'autres produits (pH de la bouillie élevé : pH 11). Bien rincer la cuve après application.

Les observations sont réalisées dans le cadre du suivi biologique du territoire par les techniciens référents sur les départements oléicoles des régions Sud – Provence Alpes Côte d'Azur, Auvergne Rhône-Alpes et Occitanie. Ces observations sont transcrites dans le Bulletin de Santé du Végétal (BSV) ou capitalisées lors de rencontres téléphoniques avant la rédaction de chaque bulletin InfOlive.

Les produits phytopharmaceutiques sont employés conformément aux règles fixées par l'arrêté du 7 mai 2017 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits visés à l'article L. 253-1 du code rural et de la pêche maritime.

Ce document n'est pas contractuel et les informations données n'ont qu'une valeur indicative, les informations présentées sur l'étiquette des produits ont valeur de loi.

Une autre molécule : le *Bacillus subtilis* a été homologuée récemment en AB pour lutter contre les maladies du feuillage mais son efficacité n'a pas encore été réellement évaluée.

Les molécules utilisables en agriculture conventionnelle :

Matières actives	Informations, avantage et inconvénients
Dodine	Produit translaminaire non lessivable mais durée d'efficacité limitée (15 à 45 jours)
Pyraclostrobin	Produit translaminaire non lessivable mais durée d'efficacité limitée (15 à 45 jours)

Pour connaître les produits, les doses autorisées et les conditions d'utilisation, consultez le cahier de l'oléiculteur 2022 :

<https://franceolive.fr/wp-content/uploads/2021/11/2022-Cahier-de-l-oleiculteur-avec-certiphyto.pdf>

Afin de lutter contre les maladies du feuillage, d'autres méthodes (prophylaxie) comme l'aération du verger et sa nutrition, doivent être mise en oeuvre :

- La taille des oliviers doit permettre une bonne aération du feuillage et ainsi limiter le développement des maladies et favoriser une meilleure pénétration et répartition des traitements dans la frondaison.
- Une bonne fertilisation des arbres, adaptée à leurs besoins, favorise le renouvellement du feuillage.
- Un bon réglage de votre pulvérisateur pour améliorer la qualité de la pulvérisation et donc l'efficacité du traitement.



Cochenilles

👉 Observations

D'après le BSV n°2, le risque évalué de cochenilles est **Faible** à **Modéré** sauf pour les Bouches-Du-Rhône où il reste **Fort**.

👉 Préconisations

- Les branches très infestées de l'arbre peuvent être supprimées. Attention toutefois à ne pas trop dégarnir la partie supérieure de la frondaison, ce qui risquerait de causer des brûlures au cours de l'été.



Teigne

Observations

D'après le BSV n°2, des dégâts de teigne sur feuille et quelques stades vivants (chenilles) ont été observés dans certains départements.

Préconisations

Les pertes de récolte dues à la teigne résultent des dégâts occasionnés sur fleur et sur fruits. Ce sont les adultes qui vont pondre au printemps sur fleur et donner naissance à la génération anthophage. Les chenilles de cette génération vont occasionner des dégâts sur fleur et impacter la récolte.

Si vous observez des dégâts de teigne sur feuilles il faudra peut-être envisager de positionner des traitements au stade opportun c'est-à-dire stade bouton (début de floraison). Consulter les préconisations des prochains InfOlive.